

## Observatoire Régional DT DICT

27 octobre 2021 à 9h30  
FRTP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES à COURNON



1. Observatoire du 16 juin 2021 {Slide 3}.....	1
2. PCRS, Intervention de Sébastien Gaillac, CRAIG, pour la mise en place du PCRS {Slides 4-33}.....	1
3. Présentations de REX {Slide 34} .....	1
4. Réglementation, Intervention de Sabine Demey, DREAL {Slides 35-51}.....	2
5. GT promotion et communication {Slide 52} .....	2
6. Activités nationales, régionales et documentations {Slides 53-64}.....	2
7. Questions diverses {Slides 65-70} .....	3
a. Evènement DT -DICT en Auvergne.....	3
b. Impression des fiches.....	3
c. PV de marquage-piquetage .....	3
8. Présents : .....	4
9. Glossaire : .....	4

### 1. Observatoire du 16 juin 2021 {Slide 3}

Le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2021 est approuvé.

1

### 2. PCRS, Intervention de Sébastien Gaillac, CRAIG, pour la mise en place du PCRS {Slides 4-33}

Présentation du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), de ses activités et de l'avancement du PCRS en Auvergne-Rhône-Alpes. La composante image (raster) est très importante en Auvergne. Certaines zones sont mixtes, Clermont-Ferrand par exemple.

Le PCRS Raster d'orthophotos offre une résolution à 5 cm (25 fois plus précises que celles disponibles sur Géoportail). Actualisation tous les trois ans dans les grandes agglomérations et actualisations ciblées lorsqu'il y a des zones en travaux.

#### Contact :

Sébastien Gaillac - Chef de service PCRS  
gaillac@craig.fr - 04 44 05 12 43

### 3. Présentations de REX {Slide 34}

- a. **RTE :** Nouvelle détection d'une situation dangereuse par rapport à des réseaux aériens.  
Toupie et grue à proximité des câbles aériens, c'est un passage par GRDF qui a alerté.
- b. **ENEDIS :** Des dommages sont fréquents après dévoiement de réseaux, les réseaux qui viennent d'être posés sont endommagés peu de temps après.

#### 4. Réglementation, Intervention de Sabine Demey, DREAL {Slides 35-51}

La présentation de la DREAL a porté sur trois points particuliers :

- La DREAL dans le décret : rôle, fonctions et missions dans le cadre de la réglementation anti-endommagement
- Point réglementaire sur les constats contradictoires,
- Point réglementaire sur l'AIPR.



**Est-il possible de refuser de signer un constat dématérialisé et proposer un constat CERFA papier ?** Oui



**Qui est responsable de la vérification des AIPR ?**

C'est la responsabilité du donneur d'ordre de vérifier si les AIPR sont bien détenues, la vérification peut être réalisée en amont du chantier. Sur le terrain, beaucoup d'intervenants ont une carte qui indique si le collaborateur possède l'AIPR et sa date de validité. Pour vérification complète, les autorisations peuvent être demandées à posteriori par envoi mail puisqu'elles ne sont pas disponibles sur chantier.



**Courrier de sensibilisation de la DREAL :** La DREAL envoie maintenant les courriers de sensibilisation à la fois aux exécutants et aux responsables de projet.

#### **Contact DREAL en cas d'interrogations :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes  
Service Prévention des Risques Industriels, Climat Air Énergie  
Pôle Canalisations et Appareils à Pression  
69453 Lyon cedex 06  
Tél. 04 26 28 60 00

#### 5. GT promotion et communication {Slide 52}

##### a. SPS

Deux représentants du GT interviendront le vendredi 04 février 2022, lors de la table ronde annuelle des Coordinateurs SPS Auvergne organisée par la CARSAT Auvergne.

##### b. Topographes

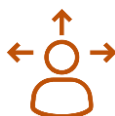
Une intervention de deux heures est également prévue au Lycée Pierre Joël Bonté pour les classes de terminale (topographes), 40 à 50 élèves. Jérôme Hennequin, ENEDIS et GRDF réaliseront cette présentation le 3 décembre 21.

##### c. Suite des actions

Par la suite, il est prévu de poursuivre les actions vers les sociétés d'intérim / paysagistes / entreprises du bâtiment.

#### 6. Activités nationales, régionales et documentations {Slides 53-64}

Les indicateurs du premier semestre 2021 sont présentés.



Des fiches soulignant les évolutions des fascicules d'application de la réglementation sont finalisées. Elles sont téléchargeables dans la médiathèque de l'Observatoire National : <https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/mediatheque/>

- ⇒ Un travail au niveau national vise à publier un constat contradictoire commenté, en lien avec la SMA. Il s'agira d'un document type dépliant avec des conseils pour remplir ce constat.
- ⇒ Un document sur les DICT orpheline est également en cours de rédaction.

## 7. Questions diverses {Slides 65-70}

### a. Evènement DT -DICT en Auvergne

Nous attendons un retour des membres du comité pour connaître leur motivation en ce qui concerne l'organisation d'un évènement dédié à la sensibilisation DT-DICT en Auvergne ainsi que les possibilités de financement de celui-ci (estimations budgétaires aux alentours de 25 000 euros au total).

Ce point sera traité au prochain Observatoire afin de définir s'il aura lieu et sous quelle forme. Une date en parallèle du salon des maires, ou le lendemain de celui-ci, est proposée. Lors du dernier évènement réalisé, l'organisation était la suivante : plénière + 6 ateliers de 20 minutes.

### b. Impression des fiches

Proposition d'imprimer les fiches d'application du décret chez un imprimeur pour les distribuer aux collaborateurs. Un questionnaire vous est donc envoyé en parallèle pour évaluer les besoins.

Est réfléchi la possibilité d'en imprimer en plus pour les envoyer aux AMF par exemple.

### c. PV de marquage-piquetage

La réalisation d'un PV de marquage-piquetage « formaté » par l'Observatoire Auvergne ne semble pas indispensable. Des travaux sont en cours dans d'autres observatoires. ENEDIS indique que, pour eux, le marquage-piquetage est dématérialisé dans ces marchés.

### Autres questions soulevées :



**L'AIPR est-elle obligatoire pour les conducteurs de camion benne ?** La réglementation impose l'AIPR depuis le 1er janvier 2019 à tous les conducteurs de camions à bennes basculantes réalisant des travaux à proximité des réseaux. Cette exigence s'applique quel que soit le type de camion benne.

### Pour le prochain observatoire :



- ENEDIS présentera un retour d'expérience sur un chantier test à Clermont-Ferrand où sera utilisé le standard StaR-DT. Lors du prochain comité, ils en seront certainement au plan de synthèse. Un retour de terrain sera fait par la suite vers septembre.
- L'observatoire souhaiterait inviter Auvergne Très Haut débit et le BHNS (intervention sur leurs IC et réalisation de projet) lors d'une prochaine rencontre également.
- Un point sera fait sur les habilitations HOB0 et HFBF.

## 8. Présents :

NOM Prénom	Organisme / Entreprise
Claire BRETTE	SANCHEZ TP
Sabine DEMEY	DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
Julien DUBOISSET	INGEROP
Julia FAVARD	RTE
Xavier FILLIAS	GRDF
Jean-Luc GARCIA	SCAM TP
Aurélie GEORGES	TAPIR
Jérôme HENNEQUIN	Président de l'observatoire
Alain HUSSON	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PDD
Jean-Mathieu KURON	SOGEA
Jonathan LAURENT	CSNGT
Sébastien LEITE	GRT Gaz
Olivier MAGREULT	ENEDIS
Karim MERGOUGUI	CEGELEC
Yves MOREL	SDE 03
Charles ROBINET	ROBINET SAS
Loriane ROUSSEL	FNEDRE
Hélène TOMATIS	ENEDIS

Assistent également : Pierre MALOCHET, Secrétaire Général FRTP AURA  
Nina DELAUNAY, Chargée de missions FRTP AURA

## 9. Glossaire :

**AIPR** : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

**CTF** : Clauses Techniques et Financières

**IC** : Investigations complémentaires : action à caractère obligatoire de recherche de renseignements sur un ouvrage (type, emplacement, caractérisation, géoréférencement...) menée par le responsable de projet si l'exploitant en a fait la demande lors de sa réponse à la DT

**ML** : Mesures de localisation : action de détermination de l'emplacement d'un ouvrage menée à l'initiative de l'exploitant de cet ouvrage

**OL** : Opération de localisation : action à caractère non-obligatoire de recherche de renseignements sur un ouvrage (type, emplacement, caractérisation, géoréférencement...) menée à l'initiative du responsable de projet.

**PCRS** : le Plan Corps de Rue Simplifié constitue le socle commun topographique minimal de base décrivant à très grande échelle les limites apparentes de la voirie aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Limité aux objets les plus utiles et n'abordant aucune logique « métiers », le PCRS est destiné à servir de support topographique à un grand nombre d'applications requérant une précision d'ordre centimétrique et un géoréférencement.

**RP** : Responsable de projet